

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 février 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. ALMEIDA et Mlle MASLOUHI

Convocation envoyée le 9 février 2012

Publié le 17 février 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Jean ESMONIN	M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAÏT	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Benoît BORDAT	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mlle Nathalie KOENDERS	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
M. Jean-Yves PIAN	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
M. Lucien BRENOT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Michel ROTGER	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
Mme Claude DARCIAUX	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Rémi DELATTE	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.
M. Gilles TRAHARD	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**Bourgogne Développement - Demande de subvention 2012**

Par délibération en date du 6 octobre 2005, le Conseil de Communauté a décidé d'adhérer à l'Agence Régionale de Développement de Bourgogne, association réunissant l'Etat, les partenaires territoriaux, économiques, financiers et sociaux.

L'association dénommée « Bourgogne Développement » a pour mission de promouvoir la Bourgogne comme terre d'accueil des investissements français et étrangers, d'accompagner le développement des sites bourguignons de sociétés nationales ou internationales, de prospecter à l'étranger des entreprises susceptibles de s'implanter en Bourgogne.

Depuis le 1er janvier 2011, 30 missions de prospection et promotion en France et à l'International ont été menées par leurs cinq chargés d'affaires et a permis d'alimenter le portefeuille de projets de l'Agence. A ce jour, 90 projets sont en cours de développement et de suivi par l'équipe de l'Agence.

Par courrier en date du 29 novembre 2011, Bourgogne Développement sollicite du Grand Dijon sa contribution annuelle au titre de l'année 2012, montant à l'identique de l'année passée, soit 20.000 €, afin de poursuivre et accomplir leur programme d'actions de prospection et de promotion en France et à l'international.

En effet, en qualité de membre du collège des communautés d'agglomération, le Grand Dijon participe financièrement au fonctionnement de l'Agence.

Sur un budget estimé à 1 294 900 M€ (voir annexes), le financement envisagé est le suivant :

Partenaires	2011	2012
Etat	30 000 €	20 000 €
Conseil régional de Bourgogne	605 000 €	605 000 €
Conseils généraux	300 000 €	300 000 €
EPCI	110 000 €	110 000 €
Entreprises	60 000 €	60 000 €
CCI + CRCI	75 000 €	75 000 €
Chambre des Métiers	2 500 €	2 500 €
Agences locales de développement	1 400 €	1 400 €
Syndicats patronaux	1 000 €	1 000 €
Autres produits (valorisation locaux, personnel, etc...)	120 000 €	120 000 €
TOTAL	1 304 900 €	1 294 900 €

La demande présentée par Bourgogne Développement se traduit pour le Grand Dijon, par une participation de 20 000 €, soit 1,5 % du budget global.

Il est proposé de renouveler l'adhésion du Grand Dijon à Bourgogne Développement pour l'année 2012 et de participer au fonctionnement de l'association Bourgogne Développement à hauteur de 20 000 €.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de renouveler** son adhésion à Bourgogne Développement ;
- **de participer** au fonctionnement de l'Association Bourgogne Développement à hauteur de 20 000 € pour l'année 2012 ;
- **de dire** qu'un premier versement de 15 000 € interviendra dès les formalités de dépôt en Préfecture de la délibération effectuées, le solde étant versé sur présentation du bilan de Bourgogne Développement qui devra prendre en compte les termes du présent rapport ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier;
- **de dire** que cette somme sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.



PLAN DE FINANCEMENT 2012

Conseil régional de Bourgogne	605 000 €
Conseils généraux	300 000 €
Conseil général de la Côte d'Or	75 000 €
Conseil général de la Nièvre	75 000 €
Conseil général de la Saône et Loire	75 000 €
Conseil général de l'Yonne	75 000 €
Communautés d'agglomération	110 000 €
Le Grand Dijon	20 000 €
Le Grand Chalon	15 000 €
Communauté Urbaine Le Creusot Montceau	15 000 €
Communauté de l'Agglomération de Nevers	15 000 €
Communauté de Communes de l'Auxerrois	15 000 €
CAMVAL	15 000 €
Communauté Beaune	15 000 €
Agences locales de développement	1 400 €
Entreprises et Institutions financières	60 000 €
CCIR/CCI	75 000 €
CCIR	15 000 €
CCI Nièvre	15 000 €
CCI Yonne	15 000 €
CCI Saône et Loire	15 000 €
CCI Dijon	10 000 €
CCI Beaune	5 000 €
ETAT - DIRECTE	20 000 €
CRMA/OMA	2 500 €
Syndicats patronaux et des salariés	1 000 €
Contributions volontaires	120 000 €
Valorisation locaux + personnel CRB	95 000 €
Valorisation BASECO - CCIR	25 000 €
TOTAL	1 294 900 €